

DPE pénalisé par l'indice GES : 1,4 million de logements peuvent changer de classe sans travaux d'ampleur

Alors que les logements G sont déjà interdits à la location et que les F sont dans le viseur, une étude de Selectra met en lumière une solution simple : agir sur l'indice GES (gaz à effet de serre). Dans 1,4 million de cas, c'est cet indicateur, et non la consommation énergétique, qui tire l'étiquette DPE vers le bas. Résultat : de nombreux foyers pourraient améliorer leur note, et parfois sortir de la catégorie « passoire thermique », en changeant uniquement leur système de chauffage, sans forcément entreprendre des travaux de rénovation d'ampleur.

1,4 million de foyers concernés et jusqu'à 1 million de tonnes de CO₂ évitées

L'étude, réalisée à partir de la base ADEME (6,9 millions de logements analysés), révèle que :

- **1,4 million de logements**, et près de 30 000 classés F ou G, pourraient améliorer leur étiquette DPE uniquement en réduisant leurs émissions de CO₂. Dans ces logements, l'étiquette DPE est pénalisée par un indice GES plus défavorable que leur consommation énergétique réelle.
- Si seulement **30%** de ces ménages passaient à un système de chauffage électrique, **1 million de tonnes de CO₂** seraient évitées chaque année... Soit l'équivalent de 500 000 allers-retours Paris-New-York par passager.

Les départements les plus concernés ? Le **Nord** (84 621 logements), les **Bouches-du-Rhône** (65 438) et les **Hauts-de-Seine** (62 332).

Le rôle clé du chauffage : gaz et fioul dans le viseur

Le type de chauffage est le premier facteur expliquant l'écart entre l'indice DPE et l'indice GES. Parmi les logements chauffés au gaz, si **3 foyers sur 10 passaient à l'électricité** (hors convecteurs électriques) — notamment via des équipements compatibles avec les énergies renouvelables, comme les pompes à chaleur ou l'autoconsommation solaire via les panneaux photovoltaïques — plus de **640 000 tonnes de CO₂ pourraient être évitées** chaque année.

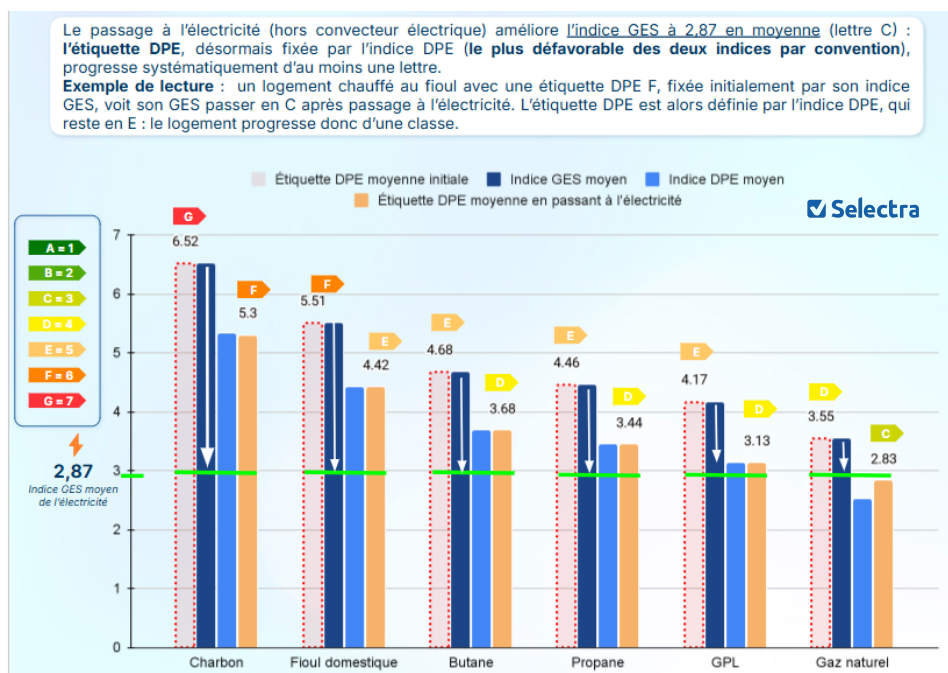
Le **remplacement du fioul domestique** chez 30% des foyers représente près de **300 000 tonnes évitables**, et environ 50 000 tonnes pour les réseaux de chaleur urbains.

À l'inverse, le chauffage électrique (notamment via les pompes à chaleur) améliore quasi systématiquement l'indice GES... et peut faire **gagner jusqu'à une classe énergétique**.

Contact presse

Maxime de La Raudière - Directeur général délégué de Selectra - 06 03 66 44 96 - maxime.delaraudiere@selectra.info

Selectra facilite la comparaison, souscription et gestion des contrats de la maison pour rendre le monde moins cher, plus vert et sans paperasse. Initialement incubée à Sciences-Po Paris, Selectra compte aujourd'hui plus de 2 200 collaborateurs et propose ses services dans 16 pays. Selectra a été fondée en 2007 par Xavier Pinon et Aurian de Maupeou qui continuent de la diriger aujourd'hui. En savoir plus : selectra.info



PAC air/air, PAC air/eau... Des solutions concrètes pour les ménages

Par opposition aux travaux d'ampleur (isolation des murs, sol, combles, fenêtres, ventilation...), changer de chauffage peut suffire à améliorer son DPE tout en réduisant ses émissions.

Première option : la **pompe à chaleur air/air**, idéale pour équiper une ou plusieurs pièces d'un système de chauffage... mais aussi de la climatisation réversible. Installation comprise, comptez autour de **2 000 €** pour les modèles les moins chers en monosplit.

Seconde option : la **pompe à chaleur air/eau**. Plus complet, son système assure à la fois le chauffage du logement et la production d'eau chaude, pour un prix moyen de **10 000 €** environ (7 200 €¹ sans l'installation).

Côté financement, les aides disponibles peuvent réduire la facture :

- **MaPrimeRénov'** propose jusqu'à **5 000 €** pour une **PAC air/eau**.
- **Coup de pouce chauffage** offre une prime de **2 500 € à 5 000 €** en cas de remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon.
- La **TVA** est réduite à **5,5%** pour l'installation d'une **PAC air/eau**.
- Les **PAC air/air** et **air/eau** sont toutes deux éligibles aux **Certificats d'économie d'énergie (CEE)** : l'aide peut aller de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros selon le modèle.

À noter qu'avec le dispositif MaPrimeRénov' par exemple, une pompe à chaleur air/eau devient **plus rentable** qu'une chaudière gaz à condensation (achat, installation, consommation et entretien inclus) **dès la 7e année d'utilisation selon le [cas d'usage étudié par Selectra](#)**.

¹ Prix moyen obtenu sur la base de 86 modèles étudiés.

Contact presse

Maxime de La Raudière - Directeur général délégué de Selectra - 06 03 66 44 96 - maxime.delaraudiere@selectra.info

Selectra facilite la comparaison, souscription et gestion des contrats de la maison pour rendre le monde moins cher, plus vert et sans paperasse. Initialement incubée à Sciences-Po Paris, Selectra compte aujourd'hui plus de 2 200 collaborateurs et propose ses services dans 16 pays. Selectra a été fondée en 2007 par Xavier Pinon et Aurian de Maupeou qui continuent de la diriger aujourd'hui. En savoir plus : selectra.info